

Brigitte BOURGUIGNON
Députée de la 6^{ème} circonscription
du Pas- de- Calais
Présidente – Commission des Affaires Sociales -

Desvres, le 22 octobre 2018

Monsieur Dominique VIARD
Président
CRPLM des Hauts de France
26 Rue Rambout
59430 ST POL SUR MER

Nos Réf : BB/KL/MB/1001-18
Objet : Demande d'Intervention
Affaire suivie par Katia LOTIN, Attachée Parlementaire

Monsieur Le Président,

Vous m'avez interpellée sur les décisions européennes contraignant fortement votre activité de pêche de loisir.

Suite à mes interventions, j'ai été heureuse d'apprendre que le Conseil des Ministres Européen en date du 27 septembre dernier avait décidé d'autoriser à nouveau la capture d'un bar par jour et par personne au-dessus du 48^{ème} parallèle, à partir du 1^{er} octobre 2018.

Je me félicite de cet assouplissement qui satisfait je pense, l'ensemble des pêcheurs récréatifs des Hauts de France.

Aussi, afin d'éviter que ne se reproduise une telle situation, vous souhaitez, dans votre courrier du 10 octobre dernier, voir mis en place à terme, un dispositif permettant de mesurer avec efficacité le suivi des volumes de capture avec précision.

Je vous informe que je ne manquerai pas de me faire l'écho de votre demande auprès des instances compétentes.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma respectueuse considération.

Gratias agimus,



Brigitte BOURGUIGNON